



Compte rendu de la réunion en date du jeudi 18 janvier 2018 organisée dans les locaux de la Société Centrale Canine à Aubervilliers (93535).

Sous la présidence de :

Monsieur Daniel **Schwartz**, Vice-président de la SCC, Président de la Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde ».

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude **Metans**, Vice-président de la SCC, Président de la CNEAC, administrateur SCC, MM. les membres de la CUN-CBG : Jean-Claude **Bergevin**, Jean-Pierre **Carrière**, Jean-Claude **Delpech**, , Gilbert **Guevel**, Jean-Bernard **Moings**, Claude **Munto**, Bernard **Roser** Patrick **Vandestienne**, et.

Absents excusés :

Monsieur Michel **Mottet**, Président de la Société Centrale Canine, membre de droit de la CUN-CBG, Monsieur Pierre **Rouillon**, administrateur de la SCC, MM Martial **Beyaert**, Yannick **Douaud**, Philippe **Maquin** et Frédéric **Boutin** (suppléant de Philippe **Maquin**)

Ordre du jour :

- 01. Communication du Président
- 02. Examen des propositions de CR des « Groupes Travail »
- 03. Examen des dossiers de candidats juges et de juges. Point sur le dossier de Madame Cathy Rotbart
- 04. B.E.A. et adaptation de nos règlements à ces principes / Dossier RING
- 05. Point sur le projet de Fédération Internationale de Ring Français
- 06. Point sur Finales 2018 et 2019
- 07. Concours OBE dans les DOM/TOM le WE du Championnat de France de la discipline
- 08. Informations de la FCI
- 09. Application PRO-GIC
- 10. Point réalisé avec la SCC pour l'intégration de notre site et de ceux des GT au sein du nouveau « Portail »
- 11. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission
- 12. Questions diverses

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

1. Communication de Monsieur Daniel Schwartz, Président de la Commission d'Utilisation Nationale « Chien de Berger et de Garde »

Cette réunion de début d'année a été rendue nécessaire par quelques dossiers urgents, dont les nouvelles règles établies pour les concours en Ring et nous allons aujourd'hui réétudier les propositions du nouveau GTR....Autre dossier qui demande une instruction rapide, celui d'une élève juge qui visiblement n'est pas conforme aux protocoles établis par notre Commission malgré la validation par l'ancien GTF, et sur lequel nous aurons à statuer...Je souhaite la bienvenue à Claude MUNTO et je le remercie ainsi que ses collègues du GTR d'avoir accepté cet engagement à nos côtés et je sais qu'ils œuvreront pour le bien de cette discipline...

Une période un peu difficile car nous avons depuis la fin de l'année dernière quelques soucis avec l'établissement de nos licences dans les délais habituels....De nombreuses dérogations ont dû être établies par notre « référent licences » et le service dédié de la SCC nous a assuré que tout allait rentrer dans l'ordre...devant ces problèmes qui posent évidemment des difficultés pour les concours de début d'année, nous avons demandé à la SCC de revenir à une date plus précoce pour les demandes de licences pour l'année suivante : Au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} novembre...Visiblement d'autres Commissions ont eu également des retards dans ce domaine mais nous devons éviter de tels désagréments, que ce soit pour les compétiteurs ou pour Patrick VANDESTIENNE, correspondant incontournable de tous les litiges dans ce domaine...

Notre nouveau GTF a repris en main de manière très efficace plusieurs dossiers concernant ses activités dont l'organisation de nos stages d'Entraîneurs et Moniteurs de Club, mais aussi tout ce qui touche au cursus des juges dans les disciplines dont nous avons la gestion...Merci pour ce travail remarquable réalisé par Jean Pierre CARRIERE et Yannick DOUAUD , ce qui va faciliter la tâche aussi bien à la CUNCBG qu'à la SCC pour le suivi des divers dossiers...

Dans notre ordre du jour nous aborderons aussi la question de la Fédération Internationale de Ring et il faudra finaliser ce projet sans tarder et en tout état de cause pour notre prochaine réunion de la Commission : Le nouveau GTR pourra compter sur nous pour tout le soutien nécessaire dans cette entreprise qui valorisera au mieux cette discipline française qui prendra ainsi une ampleur qu'elle n'a jamais connue jusqu'alors....

Le Comité de la SCC, lors de sa dernière réunion, a validé ma demande de verser directement aux Clubs organisateurs les différentes subventions prévues par la CUNCBG et je remercie mes collègues de cet accord qui va grandement me simplifier la vie et celle de ceux qui attendent parfois avec patience le reversement des sommes qui leurs sont dues....J'ai communiqué au Président de la SCC notre souhait de voir tous les membres des Clubs d'Education Canine et d'Utilisation licenciés au sein de notre fédération : Je ferai cette proposition avec Pierre ROUILLON et je pense Jean Claude METANS à la prochaine réunion du Comité début février et j'espère qu'elle recevra un accueil favorable car cela donnerait aux Commissions concernées encore plus de moyens pour apporter un soutien très efficace à tous les acteurs des disciplines qu'elles gèrent...Il est bon de rappeler que l'augmentation de 25% des indemnités kilométriques des juges grève évidemment de manière sensible le budget de toutes les manifestations organisées par les Clubs.... Attendons la réponse... !!!!

2. Examen des comptes-rendus de réunions des Groupes Travail

- 2.01 CR Ring
- 2.02 CR Mondioring
- 2.03 CR Campagne
- 2.04 CR RCI/FCI
- 2.05 CR Pistage Français
- 2.06 CR Obéissance
- 2.07 CR Recherche Utilitaire
- 2.08 CR Sauvetage
- 2.09 CR Administrations
- 2.10 CR Formation
- 2.11 CR Working Test (WT)

2.01 Groupe Travail Ring / GTR

Compte-rendu de la réunion du groupe travail ring du 05 janvier 2018 à la SCC à Aubervilliers.

Membres présents : Monsieur Claude **Munto**, Responsable du Groupe, Madame Nathalie **Bausmayer**, Messieurs Michel **Pechereau**, Yves **Billat**, Bernard **Boutonnet**, membres.

Ordre du jour :

- 1 – Présentation du nouveau GTR
- 2 – Dossiers déjà approuvés par le GT et la CUN-CBG du 17 novembre 2017
- 3 – Sélection HA
- 4 – Dossier de juge
- 5 – Proposition de réunion dans les groupes
- 6 – Divers

Avant propos :

Claude **Munto** fait un exposé sur le fonctionnement de la SCC, de la CUN-CBG et des GT. Il demande aux membres du Groupe d'appliquer leur strict devoir de réserve et d'avoir aussi une cohésion sans faille.

1 – Présentation du nouveau GTR

Le président Claude **Munto** présente les personnes pressenties au nouveau groupe travail ring et donne les respectives à chacun, soit :

- Claude **Munto**, Responsable du groupe, sélectifs, finale et relations internationales
- Nathalie **Bausmayer**, Secrétaire, réception des rapports de concours
- Michel **Pechereau**, Responsable des Hommes-Assistants, Sélections
- Yves **Billat**, Responsable des Juges, responsable des DOM-TOM, coupe des clubs
- Bernard **Boutonnet**, Coordination avec les Conducteurs

2 – Dossiers déjà approuvés à la réunion du 17 Novembre 2017

Le GTR prend acte des décisions prises par l'ancien GTR et la CUN-CBG dans sa réunion du 17 Novembre 2017, mais propose des aménagements, soit :

- Pour la palissade :

Le GTR propose une performance à l'aller en montant la hauteur de la palissade à 2,50 m avec une descente sur le plan incliné.

Avec les pénalités suivantes, soit :

- 1.80 m 6 Pts
- 1.90 m 8 Pts
- 2.00 m 10 Pts
- 2.10 m 12 Pts
- 2.20 m 14 Pts
- 2.30 m 16 Pts
- 2.40 m 18 Pts
- 2.50 m 20 pts

Il n'y aura pas de retour, dès que le chien aura franchi l'aller de la palissade, le juge indiquera la fin de l'exercice, à ce moment-là le conducteur pourra comme à l'exercice de la longueur rappeler son chien ou le bloquer dans un premier temps et le rappeler par la suite. Le conducteur ne pourra pas aller chercher son chien derrière le saut en foulant l'aire de réception s'il demande une hauteur supplémentaire.

Proposition de la palissade avec le plan incliné applicable après le championnat de France 2018 à Narbonne.

- Parcours scindé

Le GTR propose à la CUN-CBG une alternative pour le un parcours scindé lié au BEA :

- A partir d'une température supérieure à **25°**, les juges auront le devoir et l'obligation d'appliquer ce parcours.
- Un parcours scindé en deux fois 20 minutes,
- Le premier parcours comportera : 2 sauts – 5 exercices de plats et 4 attaques,
- Le deuxième parcours comportera : 1 saut – 4 exercices de plats et 3 attaques.

Dès que le chien aura terminé son premier parcours, il sera autorisé à sortir du terrain (sans surveillance particulière) pendant que le deuxième chien tiré au sort effectuera son premier parcours et celui-ci devra être prêt à revenir sur le terrain dès que le deuxième aura terminé sa première partie.

Cette proposition sera applicable pour le Championnat des DOM-TOM et le Championnat de France qui se dérouleront à **Narbonne** les 9 et 10 Juin et les 16 et 17 Juin 2018.

- Championnats régionaux

Le GTR annule la proposition de l'ancien GTR de rendre facultatif les championnats régionaux et revient à l'ancienne formule et les rend obligatoires pour la participation aux sélectifs 2019 avec quelques aménagements :

- Les juges et HA pourront officier sur tout le territoire même dans leur groupe
- Autorisation des dérogations pour les chiens qui sont blessés lors d'un concours avec un rapport de juge et une déclaration de sinistre à l'assurance.

- Seront autorisées les chiennes en fin de gestation de faire un autre championnat (rappel : Elles ne peuvent concourir avant 2 mois après la mise bas).
- Les dérogations seront étudiées au cas par cas avec la fourniture des justificatifs.

3 – Sélection HA

Niveau 3

Tous les juges sélectionneurs de groupe ou hors groupe pourront juger les sélections.

Le GTR propose une alternative pour la sélection niveau 3 à compter du mois de septembre 2018, soit :

- Parcours sportif : 1 000 m
- Slalom avec le costume : notation à définir
- Partie technique sur deux jurys : 1 chien en échelon III + 1 face et 1 exercice au choix à définir par le jury

Niveau 2

- Parcours sportif : 1 000 m
- Slalom avec le costume : notation à définir
- Partie technique : 1 chien en échelon II et 1 chien en échelon III

Niveau 1

- Parcours sportif : 1 000 m
- Slalom avec le costume : notation à définir
- Partie technique : 1 chien en échelon I et 1 chien en échelon III

Un logiciel sera mis en place pour toutes les sélections et sera adressé à tous les juges sélectionneurs.

Comme suite aux demandes reçues par le GTR pour l'organisation de la sélection HA Ring "niveau 3" 2018, le GTR donne son accord pour valider la candidature du Cercle Cynophile Damparien (Président Patrick JOB) ACT de Franche Comté... Cette sélection se déroulera les 21, 22 & 23 septembre 2018 sur le complexe sportif de DAMPARIS (39500)...

4 – Dossier de juge

Monsieur Jean-Marie **Gellert** nous fait parvenir sa demande de juge. Le GTR n'émet pas d'avis défavorable à cette demande.

Le GTR est favorable à la demande de Messieurs **Aubry** et **Carrière** à la fonction de juge formateur.

5- Réunions dans les Groupes

Le GTR propose d'aller à la rencontre des utilisateurs en provoquant des réunions dans chaque groupe destinées à les informer sur les évolutions actuelles et répondre à leurs questions.

La méthode : les coordinateurs en relation avec les présidents de CUT enverront les convocations à chaque président de leur club respectif pour une réunion d'information avec un membre du GT Ring. Ils devront s'occuper de trouver un lieu central dans le groupe ainsi qu'une salle.

Programme :

- Information sur les dernières lois et le BEA
- Information sur les dernières décisions (palissade, parcours scindé en 2, championnats régionaux).
- Programme de travail du GT dans sa mandature (évolution de la discipline, évolution du règlement, discussion sur le bâton).
- Communication, site internet, etc...
- Questions diverses à envoyer aux coordinateurs et au Responsable du GTR, 10 jours avant la réunion.

Dates des réunions avec le nom des intervenants :

Groupe 6 :	31 Mars	Claude Munto
Groupe 7 :	31 Mars	Yves Billat
Groupe 1 :	01 Avril	Yves Billat
Groupe 3 :	28 Avril	Claude Munto - Nathalie Bausmayer
Groupe 2 :	29 Avril	Claude Munto - Nathalie Bausmayer
Groupe 5 :	28 Avril	Michel Pechereau
Groupe 4 :	29 Avril	Michel Pechereau - Bernard Boutonnet
Groupe 8 :	19 Mai	Michel Pechereau

6- Divers

- Un projet de mutualisation des sélectifs a été calculé et au vu de l'augmentation des frais de juges de 0,40 à 0,50 euros, la part des clubs organisateurs s'élève à : 1112 euros

Le GTR propose que l'on puisse revoir la subvention accordée à ces sélectifs.

- Le GTR a reçu les 6 juges des sélectifs le samedi 6 janvier au siège de la SCC.

Le tirage au sort des parcours des sélectifs par jury a été effectué et communiqué.

Aucune recommandation ne leur a été faite, si ce n'est que d'appliquer le règlement, d'avoir le respect des chiens qu'ils auront à juger, ainsi que le respect des conducteurs et des organisateurs.

Ces consignes s'appliquent aussi à leurs HA (courrier envoyé par le responsable des HA) qui restent sous la responsabilité des juges.

- Un membre du GTR sera présent aux 3 premiers sélectifs les 10 et 11 Mars 2018.

Claude **Munto** à **Pau** / Yves **Billat** à **Boucoirean** / Michel **Pechereau** à **Saumur**

Le GTR propose une réunion des juges de la discipline, le 5 janvier 2019 au siège de la SCC. Aucun concours de Ring ne sera organisé ce week-end là et de même, dans la mesure du possible, il sera demandé aux autres disciplines de ne pas organiser de concours.

- La prochaine réunion du GTR se déroulera le 24 Mai 2018 à Aubervilliers.

Compte-rendu du GT approuvé par les instances de la CUN-CBG

2.02 Groupe Travail Mondioring / GTM

Compte rendu des propositions faites par les membres du GTM par réunions téléphoniques et mails.

Membres : MM Martial **Beyaert**, responsable du groupe, Alexandro **Saia**, Thierry **Le Pellec** et Mme Sarah **Bailly**.

Ordre du Jour

1. Jurys Championnat de **France** et Grands Prix 2018
2. Concours CACIT 2018

-O-O-O-O-O-

1 Jurys Championnat de **France** et Grands Prix 2018

Les membres du GTM proposent la nomination de :

Mmes **Schleining** Corinne et **Duperret** Dominique (Suisse) pour juger le championnat de France 2018, commissaire de terrain à définir

M **Del Puppo** Jean Marcel pour juger les Grands Prix, commissaire de terrain choisit par l'organisateur.

2 Concours CACIT 2018

Les membres du GTM sollicitent la CUN-CBG concernant l'organisation de 3 concours avec CACIT pour l'année 2018.

Sont proposés les concours :

- des 24 et 25 février à **Banzenheim** (67)
- des 31 mars et 01 avril à **Saint Michel de Lanes** (11)
- des 8 et 9 septembre à **Elancourt** (91)

Compte-rendu du GT approuvé par les instances de la CUN-CBG

2.03 Groupe Travail Campagne / GTC

Compte-rendu de la réunion en date du 17 janvier 2018 dans les locaux de la SCC.

Membres présents : Mme Catherine **Bedin**, MM. Robert **Alleene** et Patrick **Vandestienne**

Ordre du Jour

1. Juges
2. Hommes Assistants
3. Les animateurs Régionaux
4. Règlement édition 2019 (coordonnées de l'imprimeur)
5. Calendrier 2018 – état – constatations
6. Concours Campagne en Espagne
7. Attribution CACT / Réserve CACT / Concours à l'étranger
8. Championnat de France 2018 - organisation
9. Critères de sélection pour le Grand Prix SCC et la Coupe de France 2018
10. Subvention pour les concours sélectifs
11. Championnat de France 2019

12. Portail GTC -> Portail SCC
13. Questions diverses

-o-o-o-

1. Juges

- 1.1 Mise à jour du listing des juges : Suite à son annonce officielle lors du Championnat de **France** à **Reischtett**, M. Alfred **Schott** a été retiré de la liste des juges « Campagne ». Quant à M. Georges **Laudier**, ayant atteint l'âge de 80 ans, il en a été de même : retrait de la liste des juges « Pistage Campagne ».
- 1.2 Juge stagiaire : Etat du cursus de M. Dominique **Piton**, stagiaire depuis de très nombreuses années. Par contre, il a jugé en 2017 le concours de Vendenheim ; il pourrait donc obtenir sa qualification après avoir jugé un autre concours dans la saison.
- 1.3 Juges formateurs : Proposition de renouvellement pour 5 ans de la qualification de « formateurs » pour les juges : MM. Laurent **Bernard**, Michel **Beyer**, Michel **Boisseau**, Jean-Pierre **Carrière**, Jean-Marcel **Del Puppo**, Maurice **Malaisé**, Claude **Munto** et Camille **Tisserand**.
Rappel : les juges ci-après nommés ont la qualification « Formateurs » : Jean-Claude **Selosse** (septembre 2021), Yves **Monicault** et Patrick **Vandestienne** (octobre 2022)
- 1.4 Réunion collégiale des juges Campagne : Cette réunion aura lieu le dimanche 18 novembre 2018 (lendemain des EGU) dans les locaux de la SCC, conjointement avec les juges « Mondioring ». Ce week-end-là, comme le prescrivent les règles CUN-CBG, pas de concours Campagne ni Mondioring.

2. Hommes Assistants

Pour le calendrier 2018, les sélections :

N1 – N2 : Le 13 janvier 2018, sélection organisée par le club de **Provins**. Les résultats ne sont pas encore parvenus mais il y a eu 7 candidats dont 5 niveau 1 et 2 niveau 2.

N1 – N2 : le 21 et 22 avril sélection organisée à Lectoure.

N3 : le week-end des 2 et 3 juin 2018, super-sélection organisée par la Présidente de la CUT du **Centre-Val de Loire**, Mme Arlette **Jaffré**, appuyée par un club de la région.

Règles de la super-sélection H. A. Niveau 3

1°) L'année (N) avec organisation de la super-sélection Campagne Niveau 3 : Le 1^{er} et le 2^{ème} du classement sont retenus pour la Coupe / Championnat de France de l'année N. Le 5^{ème} et le 6^{ème} du classement sont retenus pour le Grand Prix SCC de la Finale de l'année N, sachant que le 5^{ème} est H.A remplaçant pour la Coupe/Championnat et que le 6^{ème} est l'H.A. Civil pour la défense « chien muselé ». En cas de défaillance ou désistement d'un H.A. (ou plus) avant la date de la Finale, un remplaçant (ou plus) sera choisis sur la liste des H.A N3 en cours de validité par le GTC en coordination avec le jury désigné.

2°) L'année (N+1) sans organisation de la super-sélection Niveau 3 : Le 3^{ème} et le 4^{ème} du classement de l'année (N) de l'organisation de la super-sélection sont retenus pour la Coupe / Championnat de France de l'année (N+1). Le 7^{ème} et le 8^{ème} du classement sont retenus pour le Grand Prix SCC de la Finale de l'année (N+1), sachant que 7^{ème} est H.A remplaçant lors de la Coupe/Championnat et que le 8^{ème} est l' H.A Civil pour la défense « chien muselé ».

En cas de défaillance ou désistement d'un H.A. (ou plus) avant la date de la Finale, un remplaçant (ou plus) sera choisi sur la liste des H.A N3 en cours de validité par le GTC en coordination avec le jury désigné.

N.B. / Dans le cas où, lors de la super-sélection Campagne N3, il n'y a pas le nombre voulu de candidats sélectionnés N3, les H.A. devant participer aux Finales seront choisis sur la liste des H.A Niveau 3 en cours de validité par le GTC en coordination avec le jury désigné.

3. Les Animateurs Régionaux

Par le fait que cette mission d'animateur régional, dont le but est de faire connaître notre discipline en effectuant des « journées d'information Campagne », n'a jamais eu lieu si ce n'est qu'à de très très rares exceptions, le GTC met fin à cette qualification d'animateur régional surtout que beaucoup de régions, faute de candidature, n'en ont pas. En cas de besoin, le GTC s'appuiera sur des « délégués Campagne » lorsqu'il en existe aux seins des CUT.

4. Règlement Edition 2019

4.1 Réflexion et analyse par le collège des juges Campagne en ce qui concerne l'exercice de la Garde d'objet. Après avoir étudié les réponses reçues, le GTC décide que, pour les 3^{ème} et 4^{ème} passages, s'il y a faute commise, le juge **peut utiliser** le pourcentage accordé à l'allure générale.

4.2 Cessation de mordant / Franchise d'une seconde au d'un coup de dents : précision incluse dans le règlement.

4.3 Exercice de l'interception n° 4 « arrêtée » : dans le cas indéniable où le chien ne va pas pour exécuter l'exercice, s'écarte franchement de sa trajectoire, le juge **peut utiliser** le pourcentage accordé à l'allure générale.

4.4 Le règlement 2019 (format 21x29,7) est lisible et téléchargeable sur le site (hormis la couverture et les deux pages préliminaires). Le règlement dans son intégralité, en format 21x29,7 « pdf » a été transmis à l'ensemble des juges et acteurs Campagnes.

Toutefois, un format « livret » sera édité et vendu à la SCC / le GTC, une fois l'imprimeur connu, le GTC prendra contact avec lui.

Selon leur souhait, ce règlement a également été envoyé aux Juges « Campagne » belges, présents à Reischtt (67) lors de la Finale, à savoir MM. Valeer **Linclau**, Roger **Loonis** et Jos **Helsen**.

5. Calendrier saison 2017 – 2018 / Etat année 2018 / Constatations

Au calendrier, pour l'année 2018, le GTC constate que seuls 12 concours sont organisés plus la Finale, ce qui fait peu de manifestations. Il est à noter que, après le premier mai, seuls deux concours sont organisés (**Faverolles** et **Aubigny**) ce qui ne favorise pas les concurrents pour la sélection à la Finale.

6. Concours Campagne en Espagne

L'Espagne, pour cette saison, a confirmé son engouement puisqu'un concours a été organisé le premier week-end en Navarre dans le club de David **Pinillos**, jugé par Jean-Claude **Selosse** et un concours à la mi-décembre dans le club de Fidel **Real** en **Catalogne**. Ces deux concours ont été homologués puisque le nombre de participants correspondait aux critères établis par le GTC.

Rappelons que la saison passée, l'Espagne avait organisé un premier concours en Catalogne, mais aussi une sélection d'Hommes Assistants lors de laquelle les sept participants ont été reçus soit en N1 soit en N2.

Normalement, un concours devrait être organisé le troisième week-end de septembre 2018 dans le secteur de **Madrid** par Simon **Garcia**. Le GTC est en attente de confirmation.

7. CACT / Réserve CACT / Concours à l'étranger

Le travail Pratique en Campagne étant maintenant organisé en Espagne, la question nous a été posée pour l'attribution du CACT et la Réserve de CACT. Comme il s'agit d'une organisation à l'étranger et les résultats n'étant donc pas transmis à la SCC, cela ne semble pas envisageable. Le GTC sollicite l'avis de la CUN-CBG.

La CUN-CBG confirme qu'à l'étranger, le juge ne peut attribuer le CACT ou la réserve pour le Campagne, discipline nationale.

8. Championnat de France 2018 / Organisation / Jury

Ce Championnat de France sera organisé par la région **Centre – Val de Loire** sous la houlette de Arlette **Jaffré**, Présidente de CUT. Le jury pressenti et présenté à la CUN-BG est : Michel **Boisseau** en qualité de Président du jury, 2^{ème} juge parcours : Christian **Laurier**. Pour la partie pistage : Georges **Roland**. Commissaire aux concurrents : Catherine **Bédin**. En ce qui concerne les H.A, ils seront déterminés lors de la sélection N3 du mois de juin.

9. Critères de sélection pour le Grand Prix SCC et la Coupe de France

12 sélectionnés au maximum dans chaque échelon seront retenus s'ils ont une moyenne «excellent», calculée sur leurs six meilleurs concours effectués sous 4 juges différents et 4 H.A. différents, sur la saison comprise entre le 3^{ème} WE complet d'octobre de l'année 2017 et le premier WE complet de septembre de l'année 2018, avec obligation, pour cette année, d'avoir effectué un concours après le premier avril.

Toutefois, si le nombre des moyennes « excellent » est inférieur à «12», **en fonction des excellents obtenus (au minimum 3) et de la qualité des chiens durant la saison**, le GTC examinerait la possibilité, tant pour le Grand Prix SCC que pour la Coupe/Championnat, de repêcher, dans la limite maximale de 12 sélectionnés et selon les mêmes conditions requises (6 meilleurs concours sous 4 juges différents et 4 H.A. différents avec obligation d'avoir effectué deux concours après le premier **avril**, des concurrents s'ils ont une moyenne supérieure ou égale à 75%, dite « T.B.+ », soit en échelon 2 : 262,50 points/350 et échelon 3 : 375 points/500.

N.B. / dernier concours pouvant être pris en compte : *le premier week-end complet du mois de septembre.*

Prestations « chien en blanc » /// Les cas suivants sont à observer :

1°) Dans le cas de 12 compétiteurs ayant obtenu la moyenne «Exc», le 13^{ème} du classement en échelon 3 assurera ces prestations, tant pour le Grand Prix SCC que pour la Coupe/Championnat de France.

2°) Dans le cas d'un nombre inférieur à 12 compétiteurs avec une moyenne «Exc», le dernier de la liste des sélectionnés repêchés «T.B. +» assurera la mission de «chien en blanc», tant pour le Grand Prix SCC que pour la Coupe/Championnat.

3°) Dans le cas où le «chien en blanc», qui pourrait être retenu selon les règles édictées du paragraphe 1°, à savoir le 13^{ème} du classement, ne peut objectivement remplir cette mission, ou en cas de refus du compétiteur désigné, le GTC désignera alors le remplaçant du «chien en blanc» défaillant.

4°) Dans le cas où le «chien en blanc», qui pourrait être retenu selon les règles édictées du paragraphe 2°, à savoir le dernier de la liste des repêchés, ne peut objectivement remplir cette mission, ou en cas de refus du compétiteur désigné, qui ne sera pas pour autant sélectionné, le GTC désignera alors, dans cette même liste, le remplaçant du «chien en blanc» défaillant.

N. B. : situation exceptionnelle => choix du «chien en blanc» = prérogative du Groupe Travail Campagne

10. Subvention pour les concours sélectifs

En fonction des frais de jury qui ont augmenté de 25%, le GTC sollicite la CUN-CBG pour augmenter la subvention accordée aux concours sélectifs du même ordre de pourcentage = 500 € au lieu de 400 €.

11. Championnat de France 2019 et suivants

A ce jour, le GTC n'a enregistré aucune candidature pour le **Championnat de France 2019**, ni même pour les suivants. Une relance sera effectuée auprès de tous les Présidents de CUT.

12. Site GTC -> Portail SCC

Le site de la CUN-CBG ne peut être intégré totalement dans le portail SCC en raison de la présence de nombreuses bases de données évolutives...Le webmaster de la Commission verra avec le service dédié de la SCC pour l'intégration des sites de GT...

13. Questions diverses

Proposition de Jean-Claude **Selosse** pour améliorer les feuilles « rapport de jugement » en précisant :

Brevet : saut de grillage + type d'interception (facultatif)

Echelon 1 : Saut de grillage + type d'interception (facultatif)

Echelon 2 : Saut de grillage + type d'interception (facultatif)

Echelon 3 : Saut (type) + type d'interception (obligatoire)

Sachant que le GTC reçoit copie des feuilles de pointage, le but étant d'éviter ainsi toute équivoque et confusion sur l'attribution des points sur ces exercices.

Le GTC, en accord avec cette proposition, procédera à la modification des feuilles « rapport de jugement ».

Compte-rendu du GT approuvé par les instances de la CUN-CBG

2.04 Groupe Travail RCI/FCI

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

2.05 Groupe Travail Pistage / GTP

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

2.06 Groupe Travail Obéissance / GTO

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

2.07 Groupe Travail RU / GTRU

Compte-rendu de la réunion téléphonique du groupe en date du 09 janvier 2018.

Membres participants : Jean-Bernard **Moings** Responsable du groupe, Jean-François **Dubois** et Michèle **Dhume**, membres.

Absent excusé : Néant

Ordre du jour :

- 1. Candidatures de juges
- 2. Finale 2019

- 1. Candidatures de juges.

Deux candidates ont adressé leurs dossiers ; Mme Marie **Di Candia** présentée par l'ACT de **Lorraine** et Mme Stéphanie **Morineau** présentée par l'ACT d'**Ile de France**.

Les deux dossiers étant complets le Groupe Travail donne son accord pour que ces candidates puissent entamer leur formation.

Une demande d'extension est adressée ; M. Philippe **Gisselbrecht**, juge de pistage français. Son dossier étant conforme, le Groupe Travail donne son accord pour qu'il puisse entamer sa formation.

le GTRU propose, vu les dossiers actuellement en cours, de bloquer temporairement les prochaines candidatures de demandes de juges : la Commission donne son accord pour une période de deux années.

- 2. Finale 2019.

Le Club Cani Sport 33, présidé par M. Fabrice **Rousselet** sera l'organisateur de la finale 2019, ayant obtenu l'accord de l'Association Canine Territoriale de **Gironde**. Le Groupe Travail félicite ces deux structures de leur implication, et donne son aval.

Pierre **Rouillon** répondra sur ce point à l'organisateur

Jean-Bernard **Moings** soulève la question d'une candidature pour participer à la Finale R.U. 2018 arrivée hors délai. Réponse de la Commission : Il faut s'en tenir à la règle et refuser toute candidature « hors délai ». Règle valable pour toutes les disciplines

Compte-rendu du GT approuvé par les instances de la CUN-CBG

2.08 Groupe Travail Sauvetage / GTS

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

2.09 Groupe Travail Administrations / GTA

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

2.10 Groupe Travail Formation

1-Formation initiale des juges

Suite à l'examen des dossiers sont présentés à la commission les **candidats** suivants :

Dossiers complets

- **Mme DI CANDIA Maria** (Recherche Utilitaire)
- **Mme MORINEAU Stéphanie** (Recherche Utilitaire)

- Mme CLANET Marie (obéissance)
 - M. GELLERT Jean-Marie (Ring)
 - M. MAGNE Alain (Obéissance)
- Dossiers incomplets non retenus pour le moment
- M. DUPIRE Marc (Ring)
 - M. SEVENE Emmanuel (Pistage)

Les **candidats juges** proposés par la CUN-CBG seront convoqués à la réunion préliminaire de la formation initiale prévue le jeudi 17 mai 2018.

2-Dossier postulant

L'imprimé de demande de dossier de **candidat** juge est à télécharger depuis le site internet www.cun-cbg.com et à envoyer au responsable du Groupe Travail Formation (voir annexe)

3- Réécriture du cursus des juges

Les prérequis et les conditions sont inchangés, seule la forme de la présentation est modifiée (voir pièces annexes)

4- Nouvelle Version ProGIC

Avec la nouvelle version, l'utilisateur a la possibilité de simuler un concours avec envoi des résultats. Pour se faire l'auteur a créé un serveur FTP dédié à recevoir les simulations. La condition première pour effectuer une simulation est de créer un concours avec le code concours 2000. De même lors de la saisie des FAPAC il est possible d'utiliser soit des FAPAC réels soit des FAPAC spéciaux prévus pour les simulations (n° 900001 à 900064).

Pour utiliser PROGIC sans problème, il est fortement conseillé de prendre connaissance du logiciel avec l'aide du manuel d'utilisation téléchargeable depuis le site www.progic.fr.

Une formation ProGIC est programmée le samedi 24 février 2018, organisée par le Club Cynophile du Pays de Brive Commission d'Utilisation Territoriale de Corrèze.

Compte-rendu du GT approuvé par les instances de la CUN-CBG

2.11 Groupe Travail Working Test / GTWT

Pas de compte-rendu de réunion du GT pour cette session.

3. Propositions de nominations des juges des disciplines pratiquées sous couvert de la CUN-CBG / Point sur le dossier de Madame Cathy Rotbart

L'élève juge devra, avant sa demande de juge stagiaire, effectuer obligatoirement un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule. Justificatif à produire avant toute procédure de nomination.

Elève-juge :

Ring : Néant

Mondioring : Néant

Campagne : Néant

R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Monsieur Philippe **Gisselbrecht** au titre de l'extension
Sauvetage : Néant

Juge Stagiaire :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Monsieur Hervé **François** au titre de l'extension
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

Juge qualifié :

Extrait règlement des juges - Titre III – Formation des juges d'utilisation – Procédure de nomination – Article 17 le juge stagiaire :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I/FCI : Néant
Pistage français : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Obéissance : Néant
Sauvetage : Néant

Mise à l'honorariat : Etat néant

Juges formateurs : Messieurs Frédéric **Aubry** et Jean-Pierre **Carrière** pour le Ring. Monsieur Roland **Terrier** pour le Pistage Français.

Juges sélectionneurs d'hommes assistants : Etat néant

Retrait de la liste des juges : Etat néant

Examen des dossiers de candidats juges et de juges :

Dossier non accepté : Monsieur Alain **Magne** en application de l'article 2 du règlement des juges.

Dossiers acceptés : Mesdames Maria **Di Candia** et Stéphanie **Morineau** pour la R.U., Monsieur Jean-Marie **Gellert** pour le Ring, Madame Marie **Clanet** pour l'Obéissance.

Point sur le dossier de Madame Cathy Rotbart :

Vu les éléments probants en sa possession (pré-requis non complets dans son dossier initial de candidature) et après examen des pièces du dossier, la CUN-CBG décide de transmettre le dossier à la SCC pour instruction.

4. Point sur le projet de Fédération Internationale de Ring Français

Comme cela avait été annoncé, une réunion sera organisée pour mettre au point les statuts de cette future Fédération avant la prochaine réunion de la Commission en avril 2018.

6. Point sur Finales 2018 et 2019

Pierre **Rouillon** réclamera aux organisateurs des Finales 2018 « Mondioring » et « Campagne », les pièces manquantes aux dossiers.

7. Concours OBE dans les DOM/TOM le WE du Championnat de France de la discipline

Les règles établies et connues n'autorisent pas ce genre de dérogation. En conséquence, la CUN-CBG ne donne pas son accord pour qu'il y ait un concours en Obéissance dans les DOM-TOM le même week-end du Championnat de France de la discipline.

8. Information de la FCI

Très prochainement, Bernard Roser, représentant de la France à la FCI, doit se rendre en la Slovénie pour le séminaire des juges RCI/FCI.

9. Application PRO-GIC

Des formations sont programmées dans diverses A.C.T. ...Les mises à jour régulières de l'application sont élaborées par Jean Pierre **Carrière**... La prochaine discipline qui devra appliquer le logiciel PROGIC est le RING.

10. Point réalisé avec la SCC pour l'intégration de notre site et de ceux des GT au sein du nouveau « Portail »

Le site de la CUN-CBG affiche peu de pages statiques mais, dans bien des cas, le résultat de plusieurs requêtes dans des bases de données, pour certaines actualisées tous les jours (licences). Suite à la discussion avec le service concerné à la SCC, l'intégration du site de la CUN-CBG au Portail SCC n'est pas envisageable dans l'immédiat. Un lien vers la CUN-CBG, et donc les GT, est promis dans l'espace des commissions....

11. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

Le jeudi 5 avril 2018 au siège de la SCC ...

22. Questions diverses

1°) La CUN-CBG va revoir à la hausse les subventions accordées dans les différents GT sur une base de 25%.

2°) Un juge stagiaire peut-il juger un CACIT : La réponse est NON.

3°) Un courrier a été adressé à tous les Président(e)s des clubs d'utilisation et d'éducation canine en ce qui concerne les demandes de licences « M » peu de temps avant le passage d'un Brevet d'une des disciplines incluant du mordant. La CUN-CBG s'interroge sur le fait des entraînements au mordant préalables sans que le chien soit titulaire d'une licence « M » **comme l'impose la LOI** ... Conséquence : infraction avec possibilité de poursuites contre les contrevenants (maître, moniteur de club et Président(e) du club ...).

- 4°) Question de Guy Fritsch : L'E.D.F / RCI sollicite la prise en charge d'une nuitée en plus sur place : La CUN-CBG décide de s'en tenir au protocole de prise en charge actuel.
- 5°) Trouver les clubs sur le portail SCC : La question sera posée au service Communication de la SCC » car on ne trouve pas TOUS les Clubs des Territoriales sur le Portail en affichant, comme demandé, un code postal...
- 6°) Passage d'échelons dans les concours dans les DOM-TOM : Un cahier des charges spécifiques pour les DOM-TOM sera mis en œuvre pour répondre aux divers points spécifiques attachés au DOM-TOM. En attente de ce cahier des charges, une autorisation est accordée pour passer d'échelon le même week-end du Brevet à l'échelon 1 ... de l'échelon 1 à l'échelon 2 ... de l'échelon 2 à l'échelon 3 ... Mais sur des jours différents.
- 7°) Le coût des demandes de licences « propriétaire – concours ou éducation canine » ou « ajout de chien en cours d'année » pour les quatre derniers mois de l'année, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre, passe de 20 € à 10 €. Cette mesure devrait permettre de favoriser et de faciliter les demandes de licences pour les membres des clubs qui prennent adhésion dans cette période.
- 8°) Plusieurs concours « obéissance » 2017 sans transmission des résultats. Problématiques pour les concurrents. Jean-Claude **Bergevin** a écrit aux Présidents des clubs concernés mais sans résultat ... Il va donc s'adresser aux Présidents des CUT concernées.
- 9°) GT RING : juge étranger : cas du juge mexicain, Monsieur Noé **Olivera Osorio**, invité à juger par Monsieur Guillemet du club canin Génétouzien : **Ce juge peut être invité à juger mais il doit être en « doublure » avec un juge français SCC Ring.**
- 10°) En ce qui concerne le point 17 de la réunion du mois de novembre relatif aux « colliers à impulsions électroniques » : N'ayant pas eu de précision sur le point sensible de la sanction en cas de faute avérée : C'est le juge qui, sur le champ, doit intervenir pour disqualification du concours ou un responsable de la canine pour intervention disciplinaire ultérieure.
- 11°) RING : cas de l'H.A. qui, à trois reprises, a commis des fautes graves dans ses fonctions (Guillaume **Champalle Dutoit** – licence 2017 n° 481310) : le dossier va être transmis aux instances de la SCC pour action disciplinaire. En attente d'un Conseil de Discipline, par mesure conservatoire, une mise sur « liste noire » pour blocage de toute demande de licence 2018 a été sollicitée auprès du service licences SCC.
- 12°) Formation continue : La CUN-CBG, en accord avec la CNEAC, sollicitera le Comité de la SCC afin que les réunions collégiales de chaque discipline, qui ont lieu tous les deux ans, puissent être, au regard des points abordés avec mise à niveau et uniformité des règlements lors de ces réunions, prises en compte comme formation continue des juges.
La Commission soulève à nouveau le problème du « coût » de la participation à l'examen « tronc commun » de la SCC qui est toujours de 200 €... La CUN-CBG souhaite que cette formation soit gratuite pour les candidats... La SCC peut bien sûr faire payer les repas pris lors de ces journées...

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-